

# Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18454 - 72ÈME ANNÉE

## Défilé sur le front de mer à Saint-Denis

### Mobilisation pour la 11e journée d'action contre la loi Travail



Les jeunes en tête du défilé contre la loi El Khomri.

L'Intersyndicale CGTR-FO-FSU-Solidaires-UNEF a appelé hier à un défilé entre l'ancienne gare routière de Saint-Denis et la préfecture. Plusieurs centaines de personnes étaient présentes pour protester contre un projet de loi de régression sociale.

Après les défilés entre le Petit Marché et la préfecture, ou les rassemblements devant le siège du MEDEF-Réunion, l'Intersyndicale CGTR-FO-FSU-Solidaires-UNEF avait choisi hier de changer de parcours. Le rendez-vous était fixé à l'ancienne gare routière en vue d'une manifestation qui devait remonter la route nationale du front de mer jusqu'à la préfecture. Les jeunes de l'UNEF étaient en tête du défilé. Cette mobilisation était soutenue par le PCR, qui était présent avec une délégation au sein de laquelle figurait notamment Ary Yée Chong Tchi Kan, co-secrétaire général du Parti communiste réunion-

nais.

Cette opération a donné la possibilité de distribuer des tracts aux automobilistes croisés avant la fermeture totale de la route, ainsi qu'à ceux qui empruntaient la déviation mise en place par les rues adjacentes. Elle permettait aussi



aux syndicats de montrer leur vive désapprobation face aux propos tenus par le président du MEDEF-Réunion. Ce dernier a refusé de se désolidariser de la déclaration du patron des patrons en France, Yvon Gattaz, qui a affirmé que les membres de la CGT sont des voyous. La manifestation est en effet passée devant la plus grande boutique SFR de l'île, située sur le front de mer de Saint-Denis. À La Réunion, le patron de l'organisation de chefs d'entreprise était également l'ancien directeur de SFR-Réunion.

Au cours du défilé, la sono était ouverte à toutes les personnes qui souhaitaient prendre la parole. C'est ainsi qu'un jeune a expliqué combien il est difficile aujourd'hui d'échapper à la précarité ou au chômage à moins de choisir l'exil. Il a également rappelé ce qu'il en coûte de vouloir exercer son droit de grève, dans une société où existe le chômage de masse.

Rappelons que La Réunion compte près de 180.000 personnes inscrites à Pôle emploi, dont plus de 130.000 totalement privées d'emploi. Plus de la moitié des jeunes qui ont quitté l'école sont au chômage.

Un autre manifestant a expliqué que depuis le début de la mobilisation contre la loi El Khomri, un travailleur qui participe aux grèves et manifestations perd au moins 150 euros sur son salaire mensuel. Le mouvement dure maintenant depuis plus de trois mois, et cette perte financière n'entame pas la détermination des jeunes et des travailleurs.

Les interventions ont fortement critiqué la volonté du gouvernement de vouloir imposer à tout prix son projet de loi malgré la forte opposition : utilisation de l'article 49-3 pour faire passer le texte en première lecture à l'Assemblée nationale et menace d'interdire une manifestation des syndicats à Paris. Elles ont également souligné la détermination des syndicats. Les mobilisations continueront, même si le projet de loi El Khomri est adopté au Parlement. Les syndicats revendiquent en effet le retrait de ce texte, impossible à amender selon eux.

Toujours aussi déterminés, les organisations syndicales ont affiché leur confiance dans la victoire finale.

**M.M.**



Une partie de la délégation du PCR, avec Ary Yée Chong Tchi Kan, co-secrétaire général du Parti communiste réunionnais.



## Édito

# Brexit : après le résultat de l'Ecosse, que doit faire la France ?

**L**e Jir a publié un reportage sur les conditions de vie des expulsés, place de la République, à Mayotte. En plein Ramadan. Les faits relatés sont très graves. Tout le monde s'interroge sur les directives des autorités françaises. En paraphrasant le ministre français des Sports, Patrick Kanner, après le départ de la délégation comorienne des Jeux des Îles, est-ce à dire que la France assume ses responsabilités ?

Au risque de chagriner quelques égarés, le référendum de la Grande-Bretagne, pour ou contre sa sortie de l'Union Européenne, éclaire la responsabilité de la France depuis le début de la crise mahoraise. En 1974, la France a interrogé la population comorienne sur son souhait de rester dans l'ensemble français ou pas. Un référendum a eu lieu. Les résultats ont donné 95 % pour le départ. Juste après, le gouvernement ne respecte pas les conséquences de la consultation et décide d'isoler les résultats de Mayotte qui étaient majoritairement différents. Conséquence : Mayotte fait partie aujourd'hui de l'Union Européenne.

Dans le cas du Brexit, les résultats ont donné 51,9 % pour le départ. Un véritable tsunami s'est abattu sur le monde politique européen.

Par contre, l'Ecosse a voté majoritairement en faveur du maintien dans l'Union Européenne. La France devrait-elle réclamer le respect du vote de la population écossaise ? Pourquoi la France ne réclame-t-elle pas un décompte territoire par territoire et n'exige-t-elle pas le détachement de l'Ecosse ? Surtout que les Écossais demandent un référendum pour quitter la Grande-Bretagne afin de rester dans l'Union Européenne. L'Ecosse serait-elle moins européenne que Mayotte ?

**J.B.**

## Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés  
71<sup>e</sup> année  
Directeurs de publication :  
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud  
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau  
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland  
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX  
Rédaction  
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29  
E-mail : redaction@temoignages.re  
SITE web : www.temoignages.re  
Administration  
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23  
E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re  
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re



## Après le 28 juin, nouvelle journée d'action le 5 juillet

# Près de 200 000 manifestants contre la loi Travail

Dans un communiqué diffusé hier, la CGT annonce la poursuite de la mobilisation contre la loi El Khomri.

704129 votations ont été remises ce matin au service de la présidence de la république venant de 15796 bureaux de vote, avec une expression de 91,99 % pour le retrait du projet de loi travail.

Résultat obtenu en à peine 3 semaines. Un premier comptage, l'activité intense de la période n'ayant pas permis à toutes les structures de faire remonter leurs chiffres. D'où notre décision de faire perdurer la votation jusqu'au 5 juillet, jour d'ouverture des débats à l'Assemblée Nationale.

Ce premier résultat n'en est pas moins un véritable succès de participation et, ceux qui prônent la démocratie à l'entreprise, la prise en compte de l'avis des salariés feraient bien de le prendre en compte et d'entendre la voix de la raison et du peuple, nul doute que d'ici le 5 juillet ce sera plus d'un million de votations qui seront recueillies, ne pas entendre, de leur part, serait nier l'expression démocratique qu'ils vantent tant.

Près de 200 000 manifestants à tra-

vers plus de 91 initiatives sont comptabilisés.

Aujourd'hui, le mouvement ne cesse de s'élargir à de nouvelles professions telles les salariés de la restauration scolaire de Lyon.

A Paris la mobilisation ne décroît pas non plus, 60 000 manifestants, même si une fois de plus des dysfonctionnements notoires dans les consignes données aux forces de l'ordre se sont avérées. En effet, sans même en avoir été prévenue, des chemins d'accès à la place de la Bastille ont été interdits à nombre de camionnettes avec ballons de structures, mais pire, il en a été de même pour les manifestants à pied. Pour ceux qui ont pu accéder, une fouille au corps quasi au sens propre du terme était pratiquée, un tel zèle ne peut qu'interroger.

Qu'à cela ne tienne, à Paris comme ailleurs, la détermination reste. La loi travail est toujours rejetée par 70 % de la population et la mobilisation est partagée et soutenue par 62 %.

Le gouvernement ne peut rester

sans considération face à cette réalité, ce même gouvernement qui ne cesse d'évoquer le respect de la démocratie, parole du président de la république lundi à propos du référendum en Angleterre, dixit « il faut savoir entendre la voix des peuples », la CGT est pleinement d'accord, charge aux pouvoirs en place d'assumer leurs responsabilités.

La rencontre de demain (aujourd'hui NDLR) avec le Premier Ministre et la Ministre du travail en est l'occasion.

L'intersyndicale FO, FSU, Solidaires, UNEF, UNL et FIDL à d'ores et déjà programmée une nouvelle journée de grève et de manifestation le 5 juillet, jour d'ouverture des débats à l'Assemblée Nationale. La loi travail est et restera inacceptable, la CGT y est opposée et exige la suspension des débats parlementaires et la suppression des articles qui en sont la colonne vertébrale au profit d'une véritable négociation de loi de progrès social.

## Une situation qui dure depuis des années

# UNEDIC : le patronat impose le gel des allocations chômage

**Le patronat refuse toujours toute augmentation des allocations chômage. La conséquence de ce blocage, c'est le gel des indemnités versées aux travailleurs qui sont licenciés par leurs patrons. Ce blocage dure depuis plusieurs années, le gouvernement va-t-il enfin intervenir pour protéger les travailleurs les plus vulnérables ?**

**L**undi à Paris dans le cadre de l'UNEDIC, les discussions ont reprises entre les syndicats et le patronat au sujet du montant des indemnités versées aux travailleurs privés d'emploi. La CGT revendiquait une hausse de 5 %, destinée à

compenser le gel depuis plusieurs années des allocations chômage, les autres syndicats 0,5 %. Du côté du patronat conduit par le MEDEF, pas question d'augmenter les indemnités.

Pour tenter de parvenir à un accord, la CGT a rejoint la revendication des autres syndicats. Malgré cela, le patronat se refuse toujours à faire le moindre geste. En conséquence, les revenus des chômeurs qui ont droit à une allocation sont toujours bloqués. Non seulement des travailleurs paient les conséquences des décisions de leurs patrons en étant jetés au chômage, mais en plus les représen-

tants de ces patrons leur inflige une double peine en interdisant que les allocations chômage suivent au minimum la progression de l'inflation. Cela se traduit donc par une perte de pouvoir d'achat pour tous les travailleurs qui n'ont que ces allocations pour survivre.

Le gouvernement va-t-il enfin intervenir pour ramener le patronat à la raison ?

**M.M.**

## Curieuse égalité réelle dans les écoles élémentaires

# Ericka Bareigts : « Les manuels ne sont pas un support obligatoire d'enseignement », faites des photocopies

Le 21 juin dernier à l'Assemblée nationale, un député a demandé au gouvernement de débloquer des fonds pour aider les communes à renouveler les manuels scolaires des écoles élémentaires. Cette disposition est en effet dictée par une décision du gouvernement visant à changer les programmes scolaires. Ericka Bareigts a répondu au nom du gouvernement : faites des photocopies. Voici le contenu de cet échange, d'après un extrait du compte rendu analytique de cette séance.

### M. François Bonhomme

Ma question porte sur la mise en œuvre des nouveaux programmes dès la rentrée de 2016 qui entraîne des disparités entre écoles.

Le décret entérinant la nouvelle mouture des programmes scolaires du cours préparatoire (CP) à la troisième n'a été pris qu'à la fin de novembre 2015, délai bien trop court pour que les éditeurs aient le temps, d'ici à la prochaine rentrée, de refaire les manuels de toutes les matières pour toutes les années de l'école élémentaire et du collège...

Dans la plupart des cas, l'acquisition s'étalera sur deux ans et les collégiens n'auront pas accès aux mêmes programmes. Pas moins de 11,2 millions de manuels de collégiens seront changés dès la rentrée de 2016. Les autres livres seront renouvelés à la rentrée de 2017.

Le financement de ces acquisitions est assuré pour le collège, la loi du 29 décembre 2015 de finances pour 2016 ayant budgété 150 millions d'euros pour la première année.

Mais il en va différemment pour l'école élémentaire, l'achat des manuels n'étant pas une obligation pour les communes. Dans la pratique, il est fréquent que celles-ci acceptent une prise en charge partielle ou totale. Le budget des communes pour l'équipement des écoles varie de 13 à 130 euros par enfant et par an.

Ce renouvellement des manuels

scolaires de l'école primaire est estimé à 240 millions d'euros étalés sur plusieurs années.

Le Sénat avait, lors de la discussion du projet de loi de finances pour 2016, budgété 50 millions d'euros pour venir en aide aux communes, mesure qui n'a pas été retenue par les députés.

Or cette mise en œuvre des nouveaux programmes scolaires représente bel et bien une charge nouvelle pour les communes, alors qu'elles ont déjà dû financer la réforme des rythmes scolaires et qu'elles sont confrontées à une baisse drastique des dotations de l'État.

Que compte faire le Gouvernement pour que tous les élèves, du CP au collège, aient dans le même temps accès aux mêmes programmes ?

**Mme Ericka Bareigts, secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargée de l'égalité réelle.**

Les communes assument en effet les dépenses de fonctionnement des écoles.

Les manuels ne sont pas un support obligatoire d'enseignement. Le recours à des documents photocopiés est pris en charge par l'État. 7,7 millions d'euros sont inscrits, à cette fin, en loi de finances initiale 2016 pour le premier degré.

D'autres documents sont mis en

ligne. En maternelle, par exemple, un livre numérique propose de nombreuses ressources didactiques et pédagogiques. Vous le voyez : le ministère propose des postes concrets aux collectivités territoriales, sans occasionner de nouvelles dépenses.

### M. François Bonhomme

Votre réponse me rend dubitatif. Certes, les enseignants jouissent d'une liberté pédagogique mais vous n'ignorez pas comment les choses se passent : c'est aux maires qu'il revient, lorsque les enseignants se tournent vers eux, d'assumer les contraintes nouvelles imposées par l'État - compétent, en la matière, plus que quiconque...

# Oté

## Kisa d'antré nou i pé prévoir nout domin ? Vré dovinèr lé rar konm korn lapin

*Matant Zélida la ékri Justin :*

*Mon shèr nové, mon spès salté, rouj-de-fon dovan l'éternité, mi pé dir aou moin lé kontan. Pou kosa moin lé kontan ? Pars Sarkozy i rovien. Sondaz i done ali gagnan kont n'inport ékèl kandida. In moun konm Holland li bate sa par faks. D'ayèr son prop z'ami la pa di, mète in shèr kont Hollande li lé sir d'agné. Lé vré ké nana ankor in pé d'tan pou pasyanté, mé si la pasyans lé rékonpansé, ala in bon pasyans. Tok ! Pran sa pou toi !*

*Justin la fé pou répons :*

*Mon vyé matant k'i koz touzour la boush rouvèr, mi koné pa kosa i fo dir aou moin. Pars oplis lo tan i pass oplis mi oi pa kosa so zéléksyon i pé aport anou. Moin lé a d'mandé si, dann tout sète afèr, i fo pa solman élimine lo pli mové si i gingn. Lo pli mové sé ki ? Kan ou i koné ké près tout-gosh konm droit - i vé pa vréman shanj lé shoz isi La Rényon, i vé ké lo sistèm néo-kolonyal i kontinyé pou fèr anou d'tor é ranpli lo pla bann gran sosyété, épi anpèsh anou trap nout dévlopman dirab... Mi diré, zordi, sanm pou moin, tout lé mové mé pé s'fèr ni apèrsoi kan i ariv lo votaz nan lé pli mové ké mové é sètla i fo bar son shomin.*

*An touléka pou out prévizyon, la pa bézoin alé tro vit pars i pé ariv dé shoz pèrsone la pa prévi é i pé z'ète konm in siklone dann lo syèl La Rényon. Kosa par ébzant ? Mi koné pa o zis, mé mi di k'i pé avoir. Kisa d'antré nou i pé prévoir nout domin ? Sharjèr d'lo nana mé vré dévinèr lé rar konm korn lapin. Tok ! Pran sa pou ou !*

**Justin**

**« Mové mètr, I donn son shien mové manyèr ! » - In kozman po la rout**

I parétre sa sé in n'afèr ké lé vré toulbon... Konbien foi moin la antann dir in kékshoz konmsa : in shien mové sé ké son mètr lé mové, in shien jantiy sé ké son mètr lé jantiy, in shien bien élvé sé ké son mètr lé bien élvé. Moin, pou mon par, mi poz amoin késtyon mèm si mi arkoné ké lo shien i fé tout pou fé plézir son mètr : li lé méshan si lo mètr i vé ké li lé, zantiy si li vé ké lo shien lé zantiy. Solman, d'après zot, i ariv pa ké lo shien i pète in kab ? Kan sa i ariv, mèm son mètr i gingn pa kal ali. Sansa i ariv pa ké, san fèr éspré, ou i rant dann in domène lo shien i pans li lé gardien. Donk soi li aboye aou, soi li mord aou dan la vyann, soi i pé ariv aou dé shoz grav. Mi rapèl in foi in madam i anpèsh demoun pass dann son shomin épi èl téi di si lo moun i pass èl i larg lo shien dsi. In ga la fé pou répons : « Ou lé pli mové ké out shien ! » é pètète té vré pou vréman. Alé ! Ni artrouv pli d'van !